

**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégories B.2.3, B.2.4 et sous-catégories C.8.1, C.8.2 (Identité/proportion
des produits de formulation, désignation de produit initial ou de produit
étalon)**

Numéro de référence : 2005-1011
Demande : Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégories B.2.3, B.2.4, C.8.1, C.8.2 (Identité/proportion des
produits de formulation, désignation de produit initial ou de
produit étalon)
Produit : Release EC Silvicultural Herbicide
Numéro d'homologation : 28431
Matière active (m.a.) : Triclopyr
Numéro de document de l'ARLA : 1364555

But de la demande

Le but de la demande est d'homologuer un nouvel herbicide commercial, l'herbicide Release EC Silvicultural, avec une formulation modifiée de l'herbicide Release Silvicultural (numéro d'homologation 22093) et une désignation de produit initial ou de produit étalon. L'herbicide Release Silvicultural et l'herbicide Release EC Silvicultural ont le même profil d'emploi : la lutte contre les plantes ligneuses indésirables et les dicotylédones annuelles et vivaces dans les forêts naturelles et aménagées. L'herbicide Release Silvicultural est destiné à être remplacé par l'herbicide Release EC Silvicultural. Afin d'obtenir des détails sur les exigences concernant les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, veuillez vous reporter à l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Release EC Silvicultural est formulé sous la forme d'un concentré émulsifiable contenant du triclopyr, présent comme un ester de butoxyéthyle, à une concentration nominale de 480 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,116 g/ml et un pH de 3,36 dans une solution de 1 %. À l'exception de l'étude sur la stabilité à l'entreposage qui est en cours, les exigences en matière de propriétés chimiques de l'herbicide Release EC Silvicultural ont été respectées.

Évaluation sanitaire

Les données relatives à un produit identique ont été examinées pour appuyer l'herbicide Release EC Silvicultural. Les résultats indiquent que l'herbicide Release Silvicultural présente une faible toxicité par voie cutanée ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c.) et par voie orale ($DL_{50} = 3\ 200$ mg/kg p.c.) chez le rat. Il engendre une faible toxicité chez le rat à la suite d'une exposition par inhalation avec une CL_{50} supérieure à 5,05 mg/L. L'herbicide Release Silvicultural irrite modérément la peau et les yeux du lapin. Ce produit cause une sensibilisation cutanée chez le cobaye

L'équipement de protection personnelle recommandé sur l'étiquette (lorsque l'inhalation fréquente du brouillard de pulvérisation ne peut être évitée, il est possible de réduire l'exposition professionnelle aux pesticides en portant un respirateur purificateur d'air équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides [préfixe d'approbation TC-23C de la MSHA et du NIOSH] ou avec une boîte filtrante approuvée pour les pesticides [préfixe d'approbation TC-14G de la MSHA et du NIOSH], ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec une cartouche de protection contre les vapeurs ou une boîte filtrante avec soit un préfiltre N, R, P ou HE. Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, des gants résistant aux produits chimiques [en nitrile ou en néoprène], une combinaison propre par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un casque imperméable ainsi que des bottes de caoutchouc. Lors de la pulvérisation de la solution diluée et pendant l'entretien et la réparation de l'équipement, porter une combinaison propre par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un casque imperméable, des gants résistant aux produits chimiques [en nitrile ou en néoprène] ainsi que des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques) est jugé adéquat pour faire face aux risques associés à l'exposition aiguë et à l'exposition à court terme au triclopyr.

Afin d'appuyer la nouvelle formulation de l'herbicide Release EC Silvicultural, aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise. À la suite de la comparaison entre la nouvelle et l'ancienne formulation de l'herbicide Release Silvicultural (numéro d'homologation 22093), il n'y a aucune indication qu'un produit de formulation donné aura des répercussions sur l'importance des résidus du triclopyr lorsque la nouvelle formulation sera employée selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, puisque les modes d'emploi sont identiques. Par conséquent, on ne prévoit pas d'augmentation de l'exposition par voie alimentaire.

Limites maximales de résidus

Selon la concentration maximale de résidus observée dans les cultures traitées conformément au mode d'emploi de l'étiquette, les résidus de triclopyr et du métabolite 3,5,6-trichloro-2-pyridonol dans le foie et les reins des bovins, des chèvres, des porcs, des chevaux et des moutons sont englobés dans la limite maximale de résidus (LMR) fixée à 0,5 ppm (partie par million). Il est maintenant recommandé d'avoir une LMR de 0,1 ppm afin d'englober les résidus de triclopyr et du métabolite 3,5,6-trichloro-2-pyridonol dans la viande, le gras et les sous-produits de viande (à l'exception du foie et des reins) de bovin, de chèvre, de porc, de cheval et de mouton et d'avoir une LMR de 0,01 ppm pour englober les résidus de triclopyr dans le lait seulement.

Évaluation environnementale

Aucune étude environnementale n'était requise pour appuyer l'homologation de l'herbicide Release EC Silvicultural, puisqu'il présente la même concentration de matière active et vise le même profil d'emploi que l'herbicide Release Silvicultural mais avec des produits de formulation différents. On a établi que les produits de formulation contenus dans l'herbicide Release EC Silvicultural provoqueront des risques égaux ou moindres pour l'environnement que ceux découlant de l'emploi de l'herbicide Release Silvicultural. Par conséquent, on ne prévoit pas d'effet additionnel sur l'environnement à la suite de l'utilisation de l'herbicide Release EC Silvicultural et on s'attend même à la réduction de l'ensemble des risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

L'ensemble des données présentées à l'appui de l'homologation de l'herbicide Garlon 4 EC dans le cadre de la demande numéro 2005-1003 est applicable à l'herbicide Release EC Silvicultural. Le demandeur a soumis les rapports de onze essais sur le terrain menés aux États-Unis. Ces essais ont été effectués en Californie, en Géorgie, au Kansas, en Oregon et en Virginie en 2003 et 2004. Dans le cadre de ces essais, l'efficacité et l'innocuité pour les cultures du Garlon 4 EC a été directement comparée à ceux du Garlon 4 homologué. Selon une fréquence d'une à trois inspections par saison de croissance, on a évalué visuellement l'efficacité contre l'érable, le lierre terrestre, le trèfle du Japon, le tulipier d'Amérique, le mélilot, le pin blanc, le chêne, la verge d'or commune, le pissenlit et le trèfle. La suppression moyenne de ces mauvaises herbes à la suite d'un traitement au Garlon 4 EC était comparable à celle obtenue avec le Garlon 4. Selon une fréquence d'une à quatre inspections par saison de croissance, on a évalué visuellement la résistance des espèces de conifères, y compris le Douglas taxifolié, le sapin baumier, le pin blanc, la pruche du Canada et l'épinette ainsi que d'une espèce de graminées, la fétuque élevée, au Garlon 4 EC. Les dommages aux cultures observés à l'oeil nu, à la suite de l'application du Garlon 4 EC étaient comparables à ceux du Garlon 4 pour l'ensemble des espèces de conifères et de graminées mises à l'essai. Comme le rendement de l'herbicide Garlon 4 EC avait été jugé semblable à celui de l'herbicide Garlon 4, on a conclu que le rendement de l'herbicide Release EC Silvicultural était semblable à celui de l'herbicide Release Silvicultural (numéro d'homologation 22093).

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a complété l'évaluation des renseignements disponibles concernant l'herbicide Release EC Silvicultural et a jugé ces renseignements suffisants pour permettre une homologation complète, laquelle dépend du

respect des exigences suivantes: DACO 3.5.10 Soumission d'une étude de stabilité.

LMR

À la suite de l'examen des données disponibles, on recommande des LMR de 0,1 ppm pour la viande, le gras et les sous-produits de la viande (à l'exception du foie et des reins) de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc dans le cas des résidus du triclopyr et de son métabolite, le 3,5,6-trichloro-2-pyridonol, et une LMR de 0,01 ppm pour le lait dans le cas seulement des résidus du triclopyr. La LMR actuelle de 0,5 ppm de résidus du triclopyr et de son métabolite, le

3,5,6-trichloro-2-pyridonol dans le foie et les reins (de bovin, de cheval, de chèvre, de mouton et de porc) sont jugées adéquates afin de tenir compte des résidus du triclopyr et de son métabolite, le 3,5,6-trichloro-2-pyridonol, dans et sur ces denrées du bétail. Les résidus de triclopyr et de son métabolite, le 3,5,6-trichloro-2-pyridonol, dans ces produits du bétail selon les LMR fixées ne présenteront pas de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Références

- PMRA 1047051. Determination of color, physical state, odor, oxidizing and reducing action, flammability, explodability, pH, viscosity and density of GF-1529, an end use product containing triclopyr BEE. Dow AgroSciences LLC. Laboratory Study ID FAPC043368. Study report date: 10-Nov-2004. 17 pp. DACO 3.5.
- PMRA 1047052. Accelerated storage stability study of GF-1529: a triclopyr butoxyethyl ester emulsifiable concentrate formulation, in glass for 2 weeks at 54°C. Dow AgroSciences LLC Laboratory Study ID FOR-05-010. Study report date: 03-Jun-2005. 19 pp. DACO 3.5.10.
- PMRA 1047050. Group A - Product identity, composition, and analysis for GF-1529; an end use product containing triclopyr butoxyethyl ester. Dow AgroSciences LLC. Laboratory Study ID NAFST-04-882. Study report date: 20-Dec-2004. 70 pp.
- PMRA 1303474. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (2006). Document de décision de réévaluation RRD2006-02. *Triclopyr*. <http://www.pmra-arla.gc.ca/francais/pdf/rrd/rrd2006-02-f.pdf>, p. 5.
- PMRA 1047048. Garlon 4 formulation project biology review, November 2004. Dow AgroSciences. DACO 10.1. pp. 31.
- PMRA 1073213. Garlon 4 formulation: Weed trials, woody plant (brush) trials, and conifer tolerance trials. September, 2005. Dow AgroSciences. DACO 10.2.3.3 and DACO 10.3.2. pp. 118.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.